

# Obtenir un logement en ville : 5 étapes

## Etape 1 : Accéder à la base des offres de logement

Connectez-vous sur le site Internet du Crous [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr), rubrique « Logement », sous-rubrique « Logement en ville »



## Etape 2 : Consulter les offres

Consultez les offres de logement après avoir préalablement rempli les critères de recherche



## Etape 3 : Créer un compte personnel

Une offre de logement vous intéresse? Pour obtenir les coordonnées du propriétaire, vous devez créer un compte personnel

- remplissez le formulaire d'inscription aux services du Crous (votre n° INE et votre carte d'étudiant numérisée jointe au formulaire seront nécessaires)
- choisissez un code d'accès et un mot de passe



## Etape 4 : Ouverture définitive de compte

Vous avez fourni en ligne les documents justifiant votre statut d'étudiant. Vous recevrez un mail de confirmation d'ouverture définitive de compte sur votre messagerie.



## Etape 5 : Obtenir les coordonnées des propriétaires

Vous pouvez alors obtenir les coordonnées téléphoniques des propriétaires partenaires du Crous en vous identifiant sur la base grâce à votre code d'accès et votre mot de passe.



## Etape 4 : Ouverture provisoire de compte

Vous n'avez pas fourni en ligne les documents justifiant votre statut d'étudiant. Sur votre messagerie, vous recevrez un mail vous informant d'une ouverture de compte provisoire et vous demandant d'envoyer dans un délai de 8 jours les justificatifs nécessaires au service Logement en ville.



## Etape 5 : Obtenir provisoirement les coordonnées des propriétaires

Vous pouvez cependant obtenir provisoirement (durant 8 jours) les coordonnées téléphoniques des propriétaires partenaires du Crous en vous identifiant sur la base grâce à votre code d'accès et votre mot de passe provisoires.



**Faute d'avoir fourni les justificatifs demandés dans les délais, votre compte personnel sera supprimé**